

# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL GAILLON-AUBEVOYE « SIGA 3C »**

## **SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL**

**Mercredi 15 Juillet 2026 – 14 heures 30**

-----

### **Procès-Verbal**

L'an deux mil vingt six, le quinze juillet à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Intercommunal Gaillon-Aubevoye « SIGA 3C », légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur COLLAS, Président, et en présence de :

|                                 |                                                             |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Gaillon :                       | Madame HOUCHARD (titulaire)<br>et Madame HANTZ (Suppléante) |
| Le Val d'Hazey :                | Messieurs COLLAS et JARRY (titulaires)                      |
| <u>Absents excusés :</u>        | Messieurs BERNARD, BLANQUET et SISSOKO                      |
| <u>Date de la convocation :</u> | 08 Juillet 2026                                             |
| <u>Nombre de délégués :</u>     |                                                             |
|                                 | En exercice : 4                                             |
|                                 | Présents : 4                                                |
|                                 | Votants 4                                                   |

-----

## **A – AFFAIRES GENERALES**

### **1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2026**

Rapporteur : Monsieur COLLAS

Proposition d'approbation du procès-verbal du Comité syndical du 12 Mars 2026.

**Le comité syndical,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 12 Mars 2026.

### **2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 21 AVRIL 2026**

Rapporteur : Monsieur COLLAS

Proposition d'approbation du procès-verbal du Comité syndical du 21 Avril 2026.

**Le comité syndical,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 21 Avril 2026.

### **3 – RAPPORT ANNUEL 2025 DE LA DSP DU CINEMA DE GAILLON**

Rapporteur : Monsieur COLLAS

Pour rappel, le contrat de DSP pour la gestion du cinéma de Gaillon a été signé le 17 Décembre 2004 avec la société « Les écrans Gaillonnais » pour une durée de 25 ans, avec 4 avenants. Le 4eme et dernier avenant a été signé en Septembre 2024 et avait pour objet un transfert du contrat de DSP de la société « Cinémas Grand Forum » au Groupe Mégarama.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel d'activités présentant l'exécution du service

ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Aussi, il est présenté en annexe le rapport annuel 2025 transmis par le nouveau délégataire (Groupe Mégarama) qui exploite le cinéma de Gaillon depuis la mi-Septembre 2024.

Monsieur Olivier LABARTHE, Directeur Général Adjoint du groupe MEGARAMA assiste à la réunion en visioconférence et assure la présentation du rapport d'activités annuel de 2025 aux membres du SIGA 3C. Monsieur Olivier LABARTHE répond à leurs questions relatives à l'activité du cinéma de Gaillon.

### **Le comité syndical,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Commande Publique,

Vu le rapport d'activités 2025 proposé par MÉGARAMA et joint en annexe,

### **A l'unanimité,**

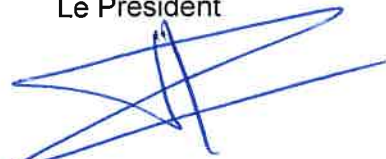
**PREND ACTE** du rapport annuel 2025 de la DSP du cinéma de Gaillon présenté par le délégataire (Groupe Mégarama) et tel que joint à la présente délibération.

## **B – QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question de la part des membres du SIGA 3C.

**PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE,  
LA SEANCE EST LEVÉE A 15 HEURES 30.**

Le Président



Philippe COLLAS



Le secrétaire de séance



Thierry JARRY